

La 3^e



et après ?

Édition 2016-2017

Collège Seurat
75 rue des Fauvelles 92400 COURBEVOIE
Tél. 01 46 67 17 16

SOMMAIRE

1 – L'ORIENTATION

1.1 Les orientations professionnelles

1.1.1 Stop à l'orientation subie : la voie professionnelle, une orientation choisie !

1.1.2 S'interroger sur ses atouts

1.1.3 Bien se renseigner avant de choisir

1.2 La 2nde générale et technologique

1.2.1 La 2nd GT : une classe de détermination.

1.2.2 Huit enseignements communs

1.2.3 Deux enseignements d'exploration,

1.2.4 La filière générale en 1^{ère}

1.2.5 La filière technologique en 1^{ère}

1.3 Le calendrier de l'orientation

2 – AFFELNET : COMMENT FORMULER SES VŒUX ?

2.1 Côté inscription, c'est très simple, ou presque...

2.2 Qui est concerné par le système Affelnet ?

2.3 Modalités d'affectation des élèves par critère pondérés

2.4 Comment faire pour intégrer le lycée souhaité ?

2.5 Comment intégrer une seconde spécifique ?

3 – DIPLOME NATIONAL DU BREVET

3.1 La maîtrise du socle commun de connaissances, compétences, et de culture

Le contrôle continu

3.2 Les épreuves : 1 oral /2 écrits

3.3 Textes officiels, informations complémentaires

4 - OU TROUVER DES INFORMATIONS ?

Votre enfant entre en 3^e : c'est sa dernière année au collège.

C'est l'année du diplôme national du brevet, de l'orientation... autant d'éléments source de questionnement et parfois d'inquiétude pour les enfants et, quelquefois aussi, pour leurs parents.

Dédramatisons : le brevet n'est pas une épreuve insurmontable. Les élèves y sont bien préparés.

Quant à l'orientation, il ne faut pas qu'elle soit source de stress. Il faut néanmoins y réfléchir le plus tôt possible, en toute objectivité. N'hésitez pas à prendre contact avec le professeur principal et la conseillère d'orientation psychologue qui sont là pour vous aider.

Ce livret est un document complémentaire aux informations officielles que vous recevrez tout au long de l'année, il n'est en aucun cas un substitut à ces informations.

Ce document a été conçu par des parents d'élèves de la PEEP, qui ont à cœur de vous faire partager leurs expériences et les informations essentielles relatives à la scolarité de tous les collégiens.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe PEEP du collège Seurat .

Coordonnées :

Sylvie FABRE-BESOMBES

Sylvie.fabre@neuf.fr

Sylvie.besombes@sfr.fr

peep.seurat.courbevoie@gmail.com

1 – L'ORIENTATION

L'année de 3^{ème} est une première grande étape de l'orientation, c'est une **étape parfois difficile** pour les collégiens qui ont du mal à se projeter dans l'avenir.

Il faut envisager les choses de manière positive et ce n'est pas toujours facile.

C'est le moment d'être objectif. Il ne faut pas engager votre enfant dans une voie à tout prix. A nous parents, il nous faut parfois renoncer et accepter qu'il n'a pas à réaliser nos souhaits mais les SIENS.

De très nombreuses possibilités s'offrent à eux. Il nous faut l'accompagner dans ses choix.

Il n'y a pas de mauvaise orientation. La bonne orientation est celle qui se choisit, celle dans laquelle l'enfant s'épanouira.

La mauvaise orientation est celle qui est subie ou choisie par dépit. Il faut être acteur de son orientation !

Si votre enfant à des difficultés, il faut rapidement, dès le début de l'année scolaire, réfléchir, se poser les bonnes questions. Vouloir obligatoirement que son enfant suive une 2nde générale n'est pas forcément le bon choix : en cas de difficultés, il ne sera plus prioritaire pour basculer vers une filière qui lui conviendrait mieux.

Il ne faut pas négliger le stage qui a lieu pendant une semaine avant les vacances de Noël. C'est un excellent moyen de découvrir un métier, pour conforter un choix, envisager une orientation. Alors mieux vaut mettre à profit cette période.

Vous pouvez être guidé par l'équipe enseignante et plus particulièrement le professeur principal.

Vous pouvez aussi rencontrer **la Conseillère d'Orientation Psychologue (COP)**. Elle reçoit soit au **CIO de Puteaux**, (Centre d'Information et Orientation) soit au **collège** sur RdV (appeler le collège pour la prise de RdV). Elle aide les collégiens à trouver une orientation et les renseigne sur les différentes opportunités qui s'offrent à eux et les différents établissements susceptibles de les accueillir. Elle peut être aussi vous aider à vous repérer dans ce qui peut sembler un véritable labyrinthe.

Par ailleurs, de nombreuses brochures exhaustives sont éditées par l'Onisep et téléchargeable sur leur site Internet. www.onisep.fr. Ces documents sont aussi diffusés par le collège.

1.1 Les Orientations professionnelles

1.1.1 Stop à l'orientation subie : la voie professionnelle, une orientation choisie !

La **voie professionnelle après la 3^e** ne concernent pas seulement les **élèves** qui ont eu un parcours moyen voire faible au collège.

Choisir cette voie est l'occasion d'un nouveau départ et permet de reprendre confiance dans un cadre adapté. Démotivés par l'école, au collège, les élèves peuvent trouver un nouveau souffle dans une filière professionnelle. **Les taux de réussite au bac y sont excellents.**

Si un secteur ou un métier en particulier attire votre enfant et s'il veut rapidement intégrer le monde du travail, la filière professionnelle est faite pour lui.

Mais plutôt que de vous lancer tête baissée, mieux vaut prendre le temps de réfléchir et de bien s'informer pour être sûr de faire le bon choix.

1.1.2 S'interroger sur ses atouts, ses désirs, ses centres d'intérêts...

- Quelles sont ses matières préférées au collège ?
- Quels sont les domaines d'activité qui l'intéressent en dehors du collège ?
- Ses résultats scolaires sont-ils cohérents avec la filière professionnelle qu'il envisage ?
- Se sent-il prêt à travailler tout de suite en devenant apprenti ou préfère-t-il apprendre un métier par la voie scolaire ?

Ce sont autant de questions, qui peuvent paraître simples, mais auxquelles il faudra répondre pour établir un parcours d'orientation cohérent et, si possible, **à ne pas le faire par défaut.**

1.1.3 Bien se renseigner avant de choisir

Choisir le métier et la filière qui convient à votre enfant est un gage de réussite. Malheureusement chaque année, à cause d'une réflexion insuffisante il arrive que élèves n'aient pas d'affectation après la 3^{ème} car ils n'ont pas préparé leurs orientations.

❖ Quelles filières ?

- Les CAP en lycées professionnels ou en alternance.

Pour certains CAP, il faut s'inscrire en mars ou avril, n'attendez pas l'avis du conseil de classe du 3^e trimestre ! Vous risquez de ne pas avoir d'établissement à la rentrée suivante en cas d'inscription tardive. En effet le nombre de places est limité en CAP

Pour les CAP en apprentissage, il faut se trouver un maître d'apprentissage et un CFA (Centre de formation des apprentis). Ce choix est important, le maître d'apprentissage sera le principal référent hors du cadre scolaire. Une bonne entente et un intérêt pour le métier est primordial. Entrer dans le monde du travail peut se faire avec un CAP. Une bonne entente avec un maître d'apprentissage peut faciliter l'insertion professionnelle...

- Les BAC PRO se préparent également en lycées professionnels ou alternance, il existe environ 80 spécialités.

❖ Quelles spécialités ?

Dans les 2 cas de nombreuses spécialisations existent, il est difficile de toutes les citer, les brochures et le site www.Onisep.fr donnent une liste actualisée et les établissements qui les préparent.

Les spécialités, plus de 200 pour les CAP, plus de 80 pour les BAC PRO, sont classées par domaine, le bâtiment, le tertiaire, les métiers industriels, la santé, l'agriculture, l'artisanat, les métiers d'art etc.

Pensez aussi à interroger d'anciens élèves et à **vous rendre aux journées portes ouvertes des établissements qui ont lieu en général en janvier/février.** Vous y découvrirez les méthodes de travail et ce qui changera par rapport au collège. Vous pourrez aussi rencontrer d'autres jeunes motivés par leur filière et qui vous apporteront une vision autre que celle des professeurs et des parents.

- ❖ ATTENTION, certaines filières professionnelles sont dites « contingentes » car elles sont rares. Elles font l'objet d'un entretien préalable. Les entretiens ont lieu entre mars et mai. L'élève se présente et expose ses motivations. L'établissement donne ensuite son avis concernant le projet. C'est ce que l'on appelle la procédure **Passpro**.

Vous trouverez toutes les informations utiles concernant les modalités sur le site :

www.ac-versailles.fr/public/passpro

Sont concernées les filières suivantes :

- **Les métiers d'art :**
 - Ébénisterie ;

- Mode/vêtement et maroquinerie ;
 - Communication et industries graphiques ;
 - Métiers du spectacle ;
 - Broderie ;
 - Signalétique et décor ;
 - Marchandisage visuel ;
 - Tapisserie d'ameublement ;
 - Photographie.
- **Aéronautique :**
 - Électricien systèmes d'aéronefs ;
 - Maintenance sur systèmes d'aéronefs ;
 - Aéronautique mécanique système avionique ;
 - Aéronautique mécanique système cellule.
 - **Conduite et service dans le transport routier :**
 - Conducteur routier marchandises ;
 - Livreur ;
 - Conduite routière.
 - **Hôtellerie/restauration :**
 - Cuisine ;
 - Pâtisserie ;
 - Restauration ;
 - Services hôteliers ;
 - Métiers de la restauration et de l'hôtellerie.
 - **Prévention/sécurité**
 - **Santé.**

❖ La poursuite des études après un CAP ou BAC PRO

Dans les 2 cas, poursuivre ses études est possible et de plus en plus courant.

Beaucoup de jeunes **retrouvent** le goût des études, et peuvent envisager **poursuivre leurs études après un CAP ou Bac Pro :**

Pour les BAC Pro il est possible de poursuivre en BTS et plus encore...

En effet, mieux vaut très bien réussir en Bac pro et d'être motivé que se sentir en constante difficulté en 2nde générale et jusqu'au bac. Lors de l'orientation POSTBAC un très bon niveau de Bac Pro pourra être préféré à un faible Bac Général.

1.2 La 2nde générale et technologique

Outre le développement de la culture générale, avec des enseignements communs qui occupent 80 % de l'emploi du temps, la 2nde permet aux lycéens de tester leurs goûts et leurs aptitudes, **grâce aux enseignements d'exploration : Ils ne sont pas déterminants pour le choix de la 1^{ère}.**

Leur objectif est de découvrir les caractéristiques des différentes séries du Bac et leurs débouchés (en termes d'études supérieures et de métiers). La « spécialisation » se fait en 1^{ère} générale ou technologique.

Tous les lycées ne proposent pas tous les enseignements d'exploration. Les possibilités peuvent changer d'une année à l'autre.

Attention ces enseignements ne sont pas déterminants pour le choix du lycée (voir chapitre AFFELNET). En effet, ils se choisissent lors de l'inscription après l'affectation.

1.2.1 La 2nde Générale et Technologique : une classe de détermination

❖ 2 enseignements d'exploration (1 h 30 chacun)

Dont 1 au moins consacré à l'économie. C'est une sensibilisation à des matières que les élèves retrouveront en 1re et terminale et, éventuellement, dans leurs études supérieures.

- ❖ Les langues vivantes étudiées en groupes de compétence (5 h 30)
Pour permettre aux élèves de mieux apprendre et à leur rythme, et de maîtriser, au terme des années lycée, 2 ou 3 langues, les langues vivantes 1 et 2. Les langues sont désormais enseignées dans des groupes de compétences.
- ❖ Un accompagnement personnalisé (2 h)
C'est un temps d'enseignement consacré à la méthodologie (prise de notes, recherches...), à de l'aide personnalisée ou à des approfondissements en fonction des besoins, des compétences et à la construction du projet d'études et d'orientation des élèves.
- ❖ Des stages de remise à niveau (2 semaines/an)
Ces stages, organisés pendant les vacances ou en dehors des heures de cours, sur la base du volontariat et sur recommandation du conseil de classe, pourront aider les lycéens à consolider les connaissances et à améliorer leurs méthodes de travail, leur permettant ainsi, le cas échéant, d'éviter un redoublement.
- ❖ Une possibilité de tutorat
Un enseignant, le documentaliste ou la CPE (Conseiller principal d'éducation) pourra être le tuteur d'un élève de la 2de à la terminale, pour le conseiller et le guider dans son parcours de formation et ses choix d'orientation.
- ❖ Des stages passerelles (2 semaines/an)
Les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, changer de voie. Des stages « passerelles » peuvent les y aider.
Les stages passerelles permettent des réorientations plus faciles d'une série à l'autre, voire d'une voie à l'autre, en cours ou en fin d'année. Les élèves volontaires, spécialement motivés, peuvent suivre ce type de stage sur recommandation du conseil de classe. Il leur permet un renforcement dans les disciplines majeures de la série souhaitée. Renseignez-vous auprès du professeur principal ou de la CPE.
- ❖ De nouveaux enseignements facultatifs (3 h)
En plus des cours de latin et de grec qui étaient déjà proposés en 3e, les élèves peuvent suivre aussi un enseignement de LV3 (langue vivante 3) étrangère ou régionale, d'éducation physique et sportive, d'arts (théâtre ou arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique), d'hippologie et équitation, de pratiques sociales et culturelles ou de pratiques professionnelles. Attention ces enseignements sont proposés dans peu d'établissement

1.2.2 Huit enseignements communs (23 h 30 hebdomadaires)

Ces enseignements obligatoires ont un horaire et un programme identiques pour tous les élèves.

- ❖ Français
- ❖ Histoire-géographie
- ❖ Éducation civique, juridique et sociale (ECJS)
- ❖ Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)
- ❖ Mathématiques
- ❖ Physique-chimie

- ❖ Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
- ❖ Éducation physique et sportive (EPS)
- ❖ Accompagnement personnalisé

1.2.3 Deux enseignements d'exploration (3h hebdomadaires)

- ❖ Tous les enseignements d'exploration ne sont pas nécessairement assurés dans tous les lycées. Il faut se renseigner dans chaque établissement, sur les sites, ou lors des portes ouvertes.
- ❖ L'inscription dans ces différents enseignements se fait lors de l'inscription administrative en seconde APRES l'affectation AFFELNET.
- ❖ Le choix spécifique de l'un d'entre eux ne peut pas être, a priori, un prétexte à une demande de dérogation.
- ❖ Les heures de LV des sections Européennes sont en plus des 2 enseignements d'explorations.

❖ 1.2.3.1 1er enseignement d'exploration en économie, obligatoire (1h30), à choisir entre :

- ❖ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (Aubrac, Lapie)
Les notions fondamentales de l'économie et de la gestion sont abordées en partant du comportement concret d'acteurs qu'ils côtoient dans leur vie quotidienne (entreprises, associations, etc.).
- ❖ Sciences économiques et sociales (Aubrac, Lapie)
Les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie sont enseignés à partir de quelques grandes problématiques contemporaines.

1.2.3.2 2nd enseignement d'exploration (1h30) à choisir parmi :

- ❖ Biotechnologies

❖ Environnement, santé, recherche et industrie...
Autant de domaines pour découvrir les protocoles expérimentaux, l'utilisation de technologies de mesure et d'identification, ainsi que les procédés bio industriels liés aux biotechnologies. On y aborde les questions de qualité et de sécurité biologiques, ainsi que l'apport des sciences et des biotechnologies.
- ❖ Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines)
Au travers de l'étude de diverses formes artistiques, de leur environnement culturel et des ressorts de la vie artistique contemporaine, il s'agit d'amener les élèves à approfondir l'expérience esthétique, à en apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux. Cet enseignement ouvre aussi sur la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.
- ❖ Création et innovation technologiques
Comprendre comment on conçoit un produit ou un système technique, faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable, tel est l'objectif de cet enseignement. Il permet aussi d'explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, plusieurs domaines techniques ainsi que les méthodes d'innovation.
- ❖ Écologie, agronomie, territoire et développement durable
S'initier aux sciences biologiques, aux méthodes de productions animales et végétales, à l'écologie, par exemple, au travers des prélèvements et des analyses d'échantillons issus d'animaux ou de végétaux, l'étude des ressources naturelles, l'étude du patrimoine...

- ❖ Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec Découvrir une langue et une civilisation anciennes en s'exerçant à la traduction écrite, à l'étude de textes littéraires ou de documents historiques ou artistiques. (Lapie)

- ❖ Langue vivante 3 étrangère ou régionale
 Découvrir une langue, une civilisation, un mode de vie et de pensée différents au travers de l'étude du vocabulaire, de la grammaire, via la conversation, l'étude de textes, de documents, de films, de traductions.

- ❖ Littérature et société (Aubrac, Lapie)
 Il s'agit de montrer l'intérêt et l'utilité sociale d'une formation littéraire et humaniste qui intègre l'apport de l'histoire pour mieux faire comprendre le monde, la société et leurs enjeux.

- ❖ Méthodes et pratiques scientifiques (Aubrac, Lapie)
 Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre, la physique et la chimie. L'enseignement vise à montrer l'apport et l'importance de ces disciplines dans la société moderne, permet de découvrir certains métiers et formations scientifiques.

- ❖ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion : (si non choisi comme 1er enseignement d'exploration). (Aubrac, Lapie)

- ❖ Santé et social
 Préservation de la santé de la population (évolutions, dimension biologique, structures sanitaires), protection sociale, (dont organisation territoriale)... autant de sujets pour aborder les liens entre la santé (prévention d'épidémies, plan cancer...) et le bien-être social (droit au logement, handicap et adaptation...). Ce cours explore aussi les métiers du médical, du paramédical et du social.

- ❖ Sciences de l'ingénieur
 À travers la question du développement durable, analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux et découvrir les objectifs ainsi que les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

- ❖ Sciences économiques et sociales :(si non choisi comme 1er enseignement d'exploration). (Aubrac, Lapie)

- ❖ Sciences du laboratoire : (Lapie)
 Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire, dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la sécurité. Chacun d'eux peut être abordé au travers de méthodologies et d'outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

1.2.3.3 Enseignements de déterminations très spécifiques et très sélectifs possible parmi :

Se renseigner dans les rares lycées le proposant préparer un dossier au 2nd trimestre

- ❖ Art du cirque (6h)
- ❖ Création et culture et design (6h)

❖ EPS (5h)

1.2.3.4 Enseignements facultatif (3 h hebdomadaires) à choisir parmi :

- ❖ Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) (Lapie arts plastiques et histoire des arts (le mercredi après-midi) : **vœu affelnet indispensable**)
- ❖ EPS
- ❖ Hippologie et équitation
- ❖ Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec ancien (Lapie)
- ❖ LV3 étrangère ou régionale
- ❖ Pratiques professionnelles
- ❖ Pratiques sociales et culturelles

1.2.3.5 3 sections binationales existent dans certains lycées.(hors Courbevoie)

- ❖ Abibac : baccalauréat français + Abitur allemand
- ❖ Bachibac : baccalauréat français + bachillerato espagnol
- ❖ Esabac : baccalauréat français + esame di Stato italien

Renseignez-vous auprès du Professeur Principal

1.2.4 La filière générale en 1ère

- ❖ ES (Économique et social) Sciences sociales et politiques - Mathématiques
- ❖ L (Littéraire) : l'enseignement de littérature et de littérature étrangère se poursuit ; Droit et grands enjeux contemporains – Mathématiques - Langues et cultures de l'Antiquité - LV1 ou 2 approfondies - LV3 - Arts
- ❖ S (scientifique) Sciences et vie de la terre - Physiques-Chimie – Mathématiques - Informatiques et sciences du numérique - Sciences de l'ingénieur (à la place de la SVT).

1.2.5 La filière technologique en 1ère

Cette filière offre de très nombreuses possibilités parfois méconnues. **Tous les lycées ne proposent pas toutes les sections.**

- ❖ STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
 - Enseignements technologiques
 - Sciences physiques et chimiques...(Puteaux, Levallois)
- ❖ STD2A (Sciences et technologies design et arts appliqués)
 - Arts, techniques, civilisations
 - Étude de cas
 - Expression plastique fondamentale
 - Physique-chimie
 - Recherche appliquée
 - Représentation conventionnelle(Sèvres)
- ❖ ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)
 - Biologie et physiopathologie humaines

- Sciences physiques et chimiques
- Sciences et techniques sanitaires et sociales

(Clichy)

❖ STMG : Sciences et Technologie du Management et de la Gestion.

- Ressources humaines et communication
- Gestion et finance
- Systèmes d'information de gestion
- Mercatique (marketing)

(Courbevoie Lapie, Levallois, Puteaux etc.)

❖ STL (Sciences et technologies de laboratoire)

- Biotechnologies
- Physique-chimie

(Suresnes, Gennevilliers)

❖ STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) se prépare dans les lycées de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature, et des territoires.

- Agronomie
- Alimentation
- Environnement
- Territoires

Préparé en lycée agricole

❖ TMD technique de la musique et de la danse

Sèvres

❖ Hôtellerie

Clichy

1.3 Le calendrier de l'orientation

Janvier-février
Souhaits provisoires

Il s'agit d'indiquer les demandes provisoires sur la **fiche de dialogue**¹ remise par le collège :

- 2^{de} GT ou 2^{de} spécifique ;
- 2^{de} pro (vers un BAC pro) et/ou 1^{re} année de BEP/BEPA ;
- 1^{re} année de CAP/CAPA ;
- Redoublement.

Mars
Propositions provisoires du Conseil de classe

Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation.

Cette proposition constitue une base de dialogue avec le professeur principal et le COP en vue d'un choix définitif.

Avril-mai
Demande d'orientation

Les demandes d'orientation doivent être faites en complétant la **fiche de**

Demande d'affectation

Il faut aussi remplir aussi le dossier de **demande d'affectation**² (établissements souhaités et formations précises demandées).

Important : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

Juin
Décision d'orientation du chef d'établissement

À partir du 15 juin, le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base des demandes formulées :

- Si elle est conforme à la demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- Si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec la famille ;
- Si le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut avoir recours (dans un délai de 3 jours suivant la décision) auprès d'une commission d'**appel**³ qui décidera.

À savoir : le choix des enseignements d'exploration et des spécialités de diplômes professionnels est du ressort des familles. Les demandes seront satisfaites dans la limite des places disponibles.

Juillet
Affectation

Inscription

Après réception de la notification d'affectation, il faut impérativement procéder à l'**inscription**⁵ dans le lycée indiqué, afin d'être certain d'avoir une place à la rentrée. Lors de cette inscription, vous aurez besoin de l'Exeat délivré par le collège.

Important : Rester toujours joignable. Donner ses coordonnées téléphoniques à l'établissement.

Attention : C'est la période des journées portes ouvertes dans les établissements.

¹ **Fiche de dialogue** : Encore appelée fiche-navette, fiche de liaison, on la retrouve tout au long des différentes phases de l'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les **souhaits provisoires d'orientation** (au 2^e trimestre) et les **demandes définitives** (au 3^e trimestre). Y sont notées également les **propositions du conseil de classe** et la **décision d'orientation du chef d'établissement**, voire celle de la **commission d'appel**. Ce document a une **valeur juridique**.

² **Dossier de demande d'affectation** : À la fin de la 3^e, les élèves des établissements publics (et certains établissements privés sous contrat) remplissent **obligatoirement un dossier d'affectation en lycée**.

Pour les autres cas (demande d'inscription en centre de formation d'apprentis, en maison familiale et rurale...), c'est la famille qui **contacte directement l'établissement** de son choix.

Pour chaque demande d'orientation (2^{de} GT, pro...), doivent figurer les **vœux** : enseignements d'exploration et/ou spécialités professionnelles, établissements, **par ordre de préférence**.

³ **Appel** : En cas de désaccord sur l'orientation définitive prononcée par le principal du collège, un appel est possible, dans un **déla**

la décision d'orientation. Une **lettre** adressée au **président de la commission d'appel** expliquant les **motifs de l'appel** et/ou demandant à être entendue par la commission doit être jointe à la fiche de dialogue. La famille **peut également se faire représenter**.

⁴ **Notification d'affectation** : Elle indique l'**établissement attribué par l'inspecteur d'académie** (ou le recteur). L'affectation est informatisée. Elle prend en compte **4 éléments** : la **décision d'orientation** du collège ou de la commission d'appel, l'**ordre des vœux** de l'élève, ses **résultats scolaires** (dans certains cas), le **nombre de places disponibles**.

Attention : cette notification n'équivaut pas à une « inscription ».

⁵ **Inscription** : Un dossier vous est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre.

En général, sont demandés : le **formulaire de demande d'inscription** dûment complété, le **certificat de sortie** du chef d'établissement d'origine indiquant la décision de fin d'année, les **bulletins** trimestriels de l'année de 3^e, un **justificatif de domicile**, des **photos** d'identité.

Il faut **impérativement** remettre ce dossier au lycée **avant de partir en vacances**, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.

2- AFFELNET (AFFectation des Elèves par le NET) COMMENT FORMULER SES VŒUX ?

Pour inscrire votre enfant au lycée public, vous devrez en passer par Affelnet, une procédure informatisée au niveau national.

2.1 Côté inscription, c'est très simple, ou presque...

Quelle que soit votre académie de rattachement, vous formulez des **vœux d'inscription** qui correspondent chacun à un établissement.

1 vœu = 1 lycée.

Vous pouvez formuler **4 vœux** pour une **2nde générale** et/ou **technologique** et/ou **professionnelle**. Dans ce dernier cas, un vœu correspond à une spécialité et un lycée.

2.2 Qui est concerné par le système Affelnet ?

Tous les élèves issus de collèges publics désireux d'intégrer une **2nde générale, technologique ou professionnelle** dans un **lycée public doivent émettre des vœux d'affectation** dans le logiciel **Affelnet**.

Pour les élèves visant une 2nde spécifique (classe européenne, rythme aménagé, option danse, cinéma-audiovisuel ...) des **fiches d'inscriptions spécifiques** sont demandées **en plus**. En effet ces **dossiers** continuent d'être **sélectionnés** par une **commission d'affectation** réunissant les proviseurs, quelques jours **avant le démarrage d'Affelnet**. S'ils ne sont pas acceptés dans la section spécifique de leur choix, le dossier est de nouveau étudié via AFFELNET.

2.3 Modalités d'affectation des élèves par critère pondérés

Affelnet, c'est pour tous les élèves : chaque académie a adopté les **mêmes principes de calcul** (satisfaction des vœux selon le nombre de points obtenus dans le barème). Mais d'une région à l'autre, les règles du jeu varient.

L'**académie de Versailles**, prend en compte les résultats de l'élève uniquement pour l'admission dans les **2ndes à recrutement limité** (informatique et systèmes de production, sciences médico-sociales...). Quant aux modalités précises du barème, notamment le nombre de points attribués par critère, elles sont rarement explicites pour les familles ! D'où l'importance de **respecter les consignes données dans la fiche de vœux** à remplir au dernier trimestre, avec l'aide du principal du collège et du professeur principal.

Le logiciel trie les dossiers selon 3 grands critères, chacun donnant des points permettant de grimper dans le classement des listes.

Attention : les élèves redoublant ne sont pas prioritaires lors de l'affectation dans Affelnet. Ainsi, certains élèves ont été affectés au lycée de Puteaux sans en avoir fait la demande, faute de place dans les lycées de Courbevoie.

2.3.1 Affectation en lycée général ou technologique

Affectation dans votre lycée de secteur

Si vous demandez une affectation dans le lycée de votre secteur, une place vous est garantie. Il faut tout de même en formuler la demande de manière explicite sur le formulaire Affelnet.

Affectation dans un lycée hors secteur

Conformément aux consignes ministérielles liées à l'**assouplissement de la carte scolaire**, la procédure d'Affelnet prévoit un **champ possible** pour les **dérogations**.

Seuls les élèves reconnus en situation de handicap bénéficient d'une priorité absolue d'affectation. Il en est de même pour les élèves en classes à **horaires aménagés** du fait d'une **pratique artistique ou sportive**.

Il y a aussi la possibilité de demander une affectation hors académie. Dans ce cas, la procédure est différente. Veillez à remplir le bon formulaire !

Les possibilités de **dérogations** sont donc **réduites**. Avant d'envisager cette option, **renseignez-vous** bien sur les **chances** d'intégrer les établissements visés, surtout s'ils sont très demandés.

Dans tous les cas, il faut veiller à garder une solution de repli, en inscrivant en 4^{ème} vœux l'établissement de secteur, cela est obligatoire sinon vous prenez le risque de la non affectation

2.3.2 Affectation en seconde professionnelle

Seuls sont pris en compte les résultats scolaires (les notes du contrôle continu), l'avis du collège d'origine et l'avis du lycée d'accueil pour certaines spécialités. À noter que pour encourager les élèves les plus motivés, le premier vœu est bonifié par l'académie de Paris si les autres vœux correspondent à la même spécialité.

2.4 Comment faire pour intégrer le lycée souhaité ?

Tout d'abord, ne pas restreindre vos choix.

Alors pour ne pas prendre le risque d'une affectation dans un lycée non demandé, **formulez** effectivement les **vœux** auxquels vous avez droit **et pas moins**. Certaines familles n'ont pas eu l'affectation souhaitée car elles n'ont pas formulé de vœux. Or, **les lycées les plus demandés** font très vite le plein avec des **élèves ayant les meilleures notes**. Il faut donc utiliser la possibilité de formuler tous les vœux.

Attention : les lycées de Courbevoie sont à pleine capacité !

Pour formuler et classer vos vœux, prenez l'avis du principal du collège et du professeur principal, qui connaissent bien les lycées de leur secteur, surtout pour les orientations en lycée professionnel.

Aller à la pêche aux **informations** relève parfois du parcours du combattant mais pour conforter votre opinion vous pouvez vous rendre aux **journées portes ouvertes** dans les lycées, prendre contact avec les **parents d'élèves**, ou encore consulter les sites **Internet** des lycées... autant de moyens d'en savoir plus sur le niveau d'admission pratiqué, et le nombre de places pour les options.

Dans tous les cas, se renseigner sur la sectorisation qui évolue chaque année sur :

2.5 Comment intégrer une seconde spécifique ?

Dans les **filières sélectives** (seconde européenne, danse ou musique, cinéma -audiovisuel...), vous pouvez choisir **1 discipline sélective dans 1 lycée** au maximum.

Dans certains cas, comme en section l'EPS, il faudra joindre au dossier une **lettre de motivation** et des **preuves** attestant du **niveau** (lettre du club de sport, examens, diplômes...). Compte tenu de la sélection de ces filières, mieux vaut assurer ses arrières. Si le **dossier** est **refusé** par la commission d'affectation, il basculera automatiquement dans **Affelnet** pour l'étude du **second vœu**. Renseignez-vous bien auprès du Professeur Principal.

Des subtilités apparaissent chaque année.

N'hésitez pas à rencontrer l'équipe administrative et pédagogique des établissements proposant ces sections spécifiques à l'occasion, par exemple, des journées portes ouvertes (janvier, février).

Renseignez-vous préalablement sur le niveau requis selon la spécialité et le lycée souhaité.

Depuis la rentrée 2011 : Le Lycée Lucie Aubrac est maintenant classé Lycée International en langue Arabe Littéraire, le recrutement se fait dans le périmètre de l'académie.

En cas de doute utiliser le lien suivant de l'Inspection Académique : <http://www.ac-versailles.fr>

Sur la page d'accueil, vous trouverez sur la gauche un onglet « orientation », à la page suivante cliquez sur collègue puis AFFELNET et vous trouverez les zones géographiques de desserte. Vous pourrez rechercher votre lycée de secteur.

Paul-Lapie. : accueille des classes générales (ES, L et S) et technologiques (STMG uniquement). Les possibilités de langues vivantes sont l'anglais, l'espagnol et l'allemand. Il propose aussi une section européenne (anglais), Eurêka (grec ancien), Histoire des arts et enfin Arts plastiques. Vous pouvez accéder à toutes les informations concernant l'établissement sur le site :

www.lyc-lapie-courbevoie.ac-versailles.fr/

Notre correspondante Peep à Paul Lapie est Mme MARTINEZ Véronique, vous pouvez la contacter par mail : peep.lapie.courbevoie@gmail.com

Lucie-Aubrac accueille des classes générales (ES, S). Les langues vivantes enseignées sont l'anglais, l'espagnol et l'allemand. Il n'y a pas de langues anciennes. Le lycée propose aussi une section européenne (anglais) et une section internationale **arabe littéraire**, qui concerne des élèves ayant déjà un bon niveau. Vous pouvez accéder à toutes les informations concernant l'établissement sur le site : www.clg-renardieres-courbevoie.ac-versailles.fr/

Notre correspondante Peep à Aubrac est Mme SEBBANE Sandra, vous pouvez la contacter par mail : peep.aubrac.courbevoie@gmail.com

3 – DIPLOME NATIONAL DU BREVET (OU BREVET DES COLLEGES)

C'est un diplôme national qui atteste de l'acquisition de connaissances générales en fin de collège.

Il est délivré par un jury.

L'obtention de ce diplôme évolue à la rentrée 2016. De nouveaux cycles sont mis en place :

- Le cycle 3 (CM1-CM2-6^o)
- Le cycle 4 (5^o-4^o-3^o)

Seront pris en compte le contrôle continu tout au long du cycle 4 (avec une évaluation sur une échelle de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi qu'un examen terminal, en 3^{ème} (fin du cycle 4)(composé de deux écrits et un oral). Il est noté sur 700 points répartis comme suit.

3.1 - La maîtrise du socle commun de connaissances, compétences et de culture (400 points)

Elle s'appuie sur un niveau atteint, évalué par un système de maîtrise et non plus de notation.

Plusieurs domaines sont pris en compte.

Un premier domaine avec 4 composantes :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Quatre autres domaines

- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces 8 éléments sont évalués selon une échelle qui comporte 4 niveaux :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Chaque élément apporte un certain nombre de points en fonction de la maîtrise de l'élève. (Exemple : si l'élève a une maîtrise satisfaisante dans ces 8 éléments, il aura un total de 8 fois 40 points, soient 320 points sur 400 maîtrise maximale).

3.2 - 3 épreuves (100 points chacune) 1 oral, 2 écrits

- Une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques (avec un exercice de programmation) (50 points), physique-chimie (25 points), Sciences de la vie et de la terre et technologie (25 points)
- Une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français (50 points) Histoire (20 points), Géographie (20 points) et Enseignement Moral et Civique (10 points)
- Une épreuve orale (qui inclue l'histoire de l'art) et qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des trois parcours éducatifs. (citoyen, d'éducation artistique et culturelle et avenir)

Vous pouvez trouver les détails des parcours sur le site : www.education.gouv.fr

Le diplôme est attribué quand le total de points est supérieur à 350 points.

Les mentions sont octroyées

- Supérieur ou égal à 420 points, mention Assez bien
- Supérieur ou égal à 490 points, mention Bien
- Supérieur ou égal à 560 points, mention Très bien.

Quels que soient le nombre de points, les élèves doivent passer les épreuves écrites et l'oral en fin de 3^{ème}.

Des points supplémentaires peuvent être accordés si l'élève a suivi un enseignement de complément (grec, latin ou autre)(10 ou 20 points).

L'épreuve du B2i est supprimée pour l'année 2016-2017.

Nous rappelons qu'il **interdit de tricher**. Toute tricherie est **éliminatoire** et assortie d'une interdiction de passer tout examen et concours pendant 5 ans.

Le candidat doit se munir d'une **pièce d'identité et de sa convocation**.

Les feuilles (copies anonymes et brouillons) lui seront fournies.

La liste du matériel autorisé est précisée sur la convocation. Soyez vigilant !

Bien entendu les téléphones portables sont interdits.

4 - OU TROUVER DES INFORMATIONS ?

- C.I.O. de Courbevoie – Puteaux

2, cours du Maréchal Leclerc (rue Edouard Vaillant) –

92800 Puteaux

Tél. : 01 49 03 74 20

Email : cio-puteaux@ac-versailles.fr

Site Internet : www.orientation.ac-versailles.fr/cio-puteaux/

L'équipe du C.I.O. vous accueille tous les jours de 9h à 17h, et le mercredi jusqu'à 19h.

Attention pendant l'été le CIO est fermé de mi-juillet à la troisième semaine d'août.

- ONISEP 37 rue Jacob 75006 PARIS

<http://www.onisep.fr>

Bureaux information jeunesse

101 ter, bd de Verdun 92400 Courbevoie - Tél. : 01 56 37 08 19

e-Mail : bij.multimedia@ville-courbevoie.fr

- **CRIJ** : Centre information jeunesse des Hauts-de-Seine 15 rue Diderot - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. 01 46 45 47 69 e-Mail : reseau@ij92.net

- **CIDJ** : Centre d'information et de documentation jeunesse 101, quai Branly - 75015 Paris - Tél. 01 44 49 12 00 <http://www.cidj.com>

- **Sites Internet des académies :**

www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5012/accueil

www.ac-paris.fr/

- **Ministère de l'éducation nationale - Eduscol** : <http://www.eduscol.education.fr>

- **Les sites des lycées**

- **Le site du conseil général** : <http://www.hauts-de-seine.net>

- **Le site du conseil régional** : <http://www.iledefrance.fr>

En particulier : lesmetiers.net

Le magazine l'étudiant : www.letudiant.fr/

Les salons étudiants

Notre site Peep Courbevoie secondaire : <http://courbevoiesecondaire.peep.asso.fr/>